

## Ces amateurs d'art privés qui ouvrent leurs musées au public

**CULTURE** Les centres d'art privés se multiplient sur le territoire, à l'initiative de galeristes, collectionneurs, entreprises, telles les fondations Vuitton, Carmignac Ricard, Regards de Provence... Stratégie d'image ou de marque, mobilisation en interne, valorisation patrimoniale, optimisation fiscale, philanthropie... les motivations varient, même si tous ces projets ont en commun d'être portés par des patrons amateurs d'art. Certains de ces sites sont dotés d'importants moyens et de collections enviées par des musées publics aujourd'hui soumis à des économies budgétaires.



Dans les années 1960, les époux Maeght ont lancé un lieu d'expérimentation sur l'art ouvert au public. Une première. *Photo Fondation Maeght*

# Ces fondations d'art qui n'ont rien à envier aux musées

- Les centres d'art privés se multiplient, souvent dotés de gros moyens et de collections enviées.
- Leurs expositions font le plein cet été.

## CULTURE

**Martine Robert**  
mrobert@lesechos.fr

Cet été, plusieurs expositions très médiatisées sont à voir dans des musées... privés. Alors que dans les années 1960 la Fondation Maeght faisait figure de pionnière, que vingt ans plus tard Cartier se distinguait dans l'univers du luxe par l'ouverture de son centre d'art, ces structures sont légion aujourd'hui, à l'initiative de collectionneurs (Regards de Provence à Marseille, Fondations Louis Vuitton et Carmignac attendues l'une en 2014 dans le bois de Boulogne, l'autre en 2015 sur l'île de Porquerolles...), de galeristes (Collection Lambert en Avignon), ou de directions d'entreprises (Fondation Ricard à Paris ou le Fonds Leclerc à Landerneau...). Un phénomène que l'on croyait réservé aux pays anglo-saxons tant le secteur culturel public est omniprésent sur notre territoire, mais qui illustre bien l'engouement suscité par l'art aujourd'hui. Certains lieux sont dotés de moyens à faire pâlir d'envie des musées aux subventions réduites. La Fondation Luma que Maja Hoffmann (famille ayant fait fortune avec les laboratoires Hoffmann-La Roche) va installer en Arles dans d'anciens ateliers de la SNCF transformés par Frank Gehry, représente un investissement de 100 millions d'euros. Et les collectivités territoriales déroulent plutôt le tapis rouge à ces institutions qui les dynamisent.

**Motivations diverses**  
Stratégie d'image, mobilisation

interne, valorisation patrimoniale, optimisation fiscale, philanthropie... les motivations varient, même si tous ces projets ont en commun d'être portés par des patrons amateurs d'art. La Fondation Ricard est dans une stratégie de marque, la loi Evin restreignant la communication autour de l'alcool. Le Fonds Leclerc fédère ses membres tout en véhiculant une image positive alors que la grande distribution est souvent montrée du doigt. Cartier a renforcé sa notoriété mondiale grâce à son centre d'art.

Si la plupart des grands collectionneurs ouvrant un musée sont fiers de partager une passion, « *l'intérêt privé se mêle parfois à l'intérêt général* », reconnaît Béatrice de Durfort, déléguée générale du Centre français des fonds et fondations. Ainsi le label Fondation Maeght bénéficie probablement aujourd'hui à la galerie éponyme. De même le financier Edouard Carmignac profitera indirectement de la visibilité donnée par sa fondation s'il possède des œuvres de certains artistes dans sa propre collection. Le propriétaire de crus classés Bernard Magrez, en faisant une donation temporaire d'usufruit sur vingt ans de l'un de ses châteaux bordelais à son Institut culturel, sert les créateurs tout en permettant une optimisation patrimoniale à terme, ou fiscale année après année, selon l'avocat spécialisé sur le sujet chez Fidal, Stéphane Couchoux. « *L'important, c'est que le privé prenne le relais quand l'Etat n'a plus les moyens* », se félicite néanmoins Béatrice de Durfort. « *Il y a une vraie complémentarité entre ces organismes de droit privé et les grandes institutions publiques* », acquiesce Robert Fohr, spécialiste du mécénat au ministère de la Culture.

## Une grande diversité d'institutions



Archives Fondation Maeght

### Fondation Maeght, la pionnière

Le galeriste Aimé Maeght et sa femme ont ouvert en 1964 un lieu d'expérimentation sur l'art ouvert au public. « *Ce fut le premier grand acte de décentralisation culturelle privé, d'ailleurs salué par André Malraux* », souligne le directeur.

### Ricard soutient la scène émergente

« *Il y a dix-sept ans, nous avons souhaité aider la jeune scène artistique française, car les besoins étaient criants*

*en matière de diffusion, d'édition, de production d'œuvres. Nous avons choisi des artistes incarnant nos valeurs : la convivialité, l'ouverture* », explique la déléguée générale de la fondation.



N. Borel



Aleksander Rabczuk

## Regards de Provence riche de 900 œuvres

Après quinze ans d'itinérance et 40 expositions, la fondation s'est offert en mars un musée pour ses 900 œuvres face au Mucem, rénovant l'ancienne station sanitaire du port construite là où débarquaient voyageurs et migrants, et participant au renouveau de Marseille.

## Leclerc : le projet fédère le réseau

Le bâtiment où l'épicier Edouard Leclerc commença sa success story à

Landerneau, abrite depuis l'an dernier un centre d'art, grâce au mécénat du Fonds Hélène et Edouard Leclerc. Une initiative qui fédère le réseau de 600 commerçants embarqués dans l'aventure.



## Du gagnant-gagnant fiscal

« Une entreprise qui fait du mécénat culturel d'intérêt général peut déduire 60 % de ses dons de l'impôt des sociétés, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires hors taxe. Un patron qui à titre personnel fait un don à une fondation culturelle peut déduire 66 % de cette somme de son revenu imposable, jusqu'à 20 % de celui-ci, ou réduire son ISF de 75 %, avec un plafond de 50.000 euros. Enfin, quand une société acquiert des œuvres d'artistes vivants, si elle expose celles-ci pendant cinq ans, elle peut amortir fiscalement cet investissement sur cette même durée, toujours dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires hors taxe », précise Stéphane Couchoux, avocat spécialisé du cabinet Fidal. Un investissement de 1 million d'euros dans l'art contemporain permet ainsi de déduire pendant cinq ans 200.000 euros de son résultat fiscal tout en constituant un actif susceptible de s'apprécier : la collection médiatisée aura des chances, dans un marché spéculatif, d'être valorisée. « Ces fondations génèrent en outre un lien direct avec les artistes », souligne Stéphane Couchoux, contournant éventuellement l'intermédiation de la galerie. Mais, dans un marché de l'art français qui bat de l'aile, ce serait très préjudiciable pour ce secteur économique de diminuer ces avantages, observe le Centre français des fondations.

DR